



# MOTION de la Section Nationale des Anciens Exploitants

## Les Anciens Exploitants de la SNAE, réunis en Congrès les 9 et 10 mars 2010 :

- **Dénoncent** la baisse du pouvoir d'achat des retraités agricoles. Ils subissent de multiples augmentations du prix de la vie, liées à leur protection santé et aux différents prélèvements sociaux et fiscaux, sans que cela ne soit compensé par une revalorisation suffisante de leur retraite, qui devrait les amener au niveau moyen des retraites françaises.
- **Constatent** que la grande majorité des retraités non salariés agricoles vivent en dessous du seuil de pauvreté. Ainsi les revalorisations des petites retraites en 2009 n'ont pas été conformes aux promesses du Président de la République. Elles n'ont pas répondu à l'espoir des retraités, notamment des conjoints d'exploitants, qui doivent se contenter encore aujourd'hui de trop petites pensions.
- **Exigent** que le solde des 116 millions d'euros alloués aux revalorisations 2009 des petites retraites soit utilisé pour combler leurs insuffisances, notamment pour les personnes à carrière incomplète et les personnes handicapées et/ou inaptes. Ces revalorisations doivent s'aligner sur le « minimum vieillesse ».
- **Réaffirment** leur volonté d'obtenir le respect de la loi RCO sur l'engagement des Pouvoirs Publics en 2002 et les 75% du SMIC, et leur objectif d'atteindre 85% du SMIC à carrière complète.
- **Demandent le rétablissement** dès 2010 de la demi-part fiscale accordée aux parents isolés, qui peut permettre un certain nombre d'avantages fiscaux et sociaux, notamment pour les personnes à faibles revenus.
- **Demandent** une attribution forfaitaire de la bonification pour enfants et son exclusion des plafonds de ressources.
- **Demandent** d'augmenter significativement le seuil d'imposition du revenu fiscal de référence.
- **Insistent** pour que la SNAE, aux côtés de la FNSEA, participe activement à la réforme générale des retraites engagée par les Pouvoirs Publics en 2010 et réaffirment à cette occasion leur profond attachement au régime de retraite par répartition.
- **Rappellent** l'urgence d'avancer vers la prise en charge de la dépendance, dite 5<sup>ème</sup> risque, et de son financement.
- **S'inquiètent** de l'évolution et de l'importance des structures des exploitations agricoles qui, par le biais de créations sociétaires, échappent au contrôle des structures, sacrifient le modèle agricole français et nuisent au renouvellement des générations en agriculture.
- **Souhaitent** que la Loi de Modernisation Agricole, à partir des documents d'urbanisme existants dans les communes, pérennise les activités agricoles en France, en prenant en compte leurs intérêts économiques, sociaux, environnementaux et territoriaux.